



**PRÉFET DE LA
RÉGION NOUVELLE-
AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R75-2026-196**

PUBLIÉ LE 24 JUIN 2026

Sommaire

ARS DELEGATION DEPARTEMENTALE DES DEUX-SEVRES 79 /

R75-2026-06-17-00005 - 2026 avis de classement AAP EHPAD CAN (2 pages) Page 3

ARS DELEGATION DEPARTEMENTALE DES PYRENEES-ATLANTIQUES 64 / PATPS

R75-2026-06-24-00002 - Arrêté portant modification de la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Oloron (3 pages) Page 6

ARS NOUVELLE-AQUITAINE / DOSA

R75-2026-06-02-00007 - arrete CRSA CSOS 23 04 2026 (7 pages) Page 10

PREFECTURE DE LA GIRONDE / CAB PDDS

R75-2026-06-24-00001 - Arrêté désignant M. Jean-Marie GIRIER, Préfet des Pyrénées-Atlantiques, pour assurer la suppléance de Mme Sophie BROCAS Préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest le 24-06-26, 17h-20h15 (1 page) Page 18

ARS DELEGATION DEPARTEMENTALE DES
DEUX-SEVRES 79

R75-2026-06-17-00005

2026 avis de classement AAP EHPAD CAN

**Avis de classement de la Commission de Sélection d'Appel à Projet médico-social placée auprès de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine et Madame la Présidente du Conseil départemental des Deux Sèvres
réunie le 22 mai 2026**

OBJET : Création d'un Etablissement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de 83 places dont 3 places d'Hébergement Temporaire (HT) sur le territoire de la Communauté de Communes du Niortais (CAN) dans le département des Deux-Sèvres (79)

Le Département des Deux-Sèvres et l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine ont lancé un Appel A Projet pour la création d'un EHPAD de 83 places dont 3 places d'hébergement temporaire sur le territoire de la CAN. L'Appel A Projet a été publié le 4 septembre 2025.

Pendant la période de dépôt, clôturée le 5 janvier 2026, 5 dossiers de candidature ont été reçus :

- ARVI Groupe,
- DOMIDEP SAS,
- Fondation Partage & Vie,
- Fondation Saint Jean de Dieu,
- G2S Groupe – SARL « Le Jardin d'Eléonore ».

La commission réunie le 22 mai 2026 a étudié les projets présentés et procédé à l'audition de l'ensemble des porteurs de projets.

Le classement retenu à l'unanimité est le suivant :

N°1 : Fondation Partage & Vie

N°2 : DOMIDEP SAS

N°3 : ARVI

N°4 : Fondation Saint Jean de Dieu

N°5 : G2S

Dans l'étude des dossiers présentés, la commission a été spécialement attentive à l'examen des points suivants :

- La présentation du projet : lisibilité, concision, cohérence, niveau de maturité,
- La qualité du projet architectural : respect des exigences architecturales et environnementales,
- L'adéquation et la pertinence de l'avant-projet au public cible, au regard des besoins repérés et de l'offre du territoire,
- La qualité de prise en charge et d'accompagnement : effectifs, compétences et qualifications, animation, modalités d'organisation du PASA et de l'HT, partenariats, coopérations et mutualisations,
- Efficience médico-économique : viabilité financière, cohérence du budget prévisionnel en première année de fonctionnement, pertinence du budget en exploitation et investissement,
- Expérience du promoteur : capacités à s'implanter sur le territoire, à mettre en œuvre dans les délais impartis.

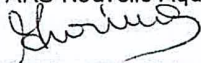
Le présent classement vaut avis de la commission d'information et de sélection d'Appel A Projet, conformément à l'article R 313-6-2 du code de l'action sociale et des familles.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise par la Présidente du Conseil départemental des Deux-Sèvres et le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine.

Cet avis sera publié par le Département des Deux-Sèvres sur son site www.deux-sevres.fr, et par l'ARS Nouvelle-Aquitaine sur son site www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr.

Les Présidentes de la commission de sélection d'Appel A Projet,

La Directrice de la Délégation Départementale de
Niort, ARS Nouvelle-Aquitaine



Élvire ARONICA

La Présidente
du Conseil départemental des Deux-Sèvres



Coralie DENOUES

17 JUIN 2026

ARS DELEGATION DEPARTEMENTALE DES
PYRENEES-ATLANTIQUES 64

R75-2026-06-24-00002

Arrêté portant modification de la composition du
conseil de surveillance du centre hospitalier d'Oloron

Délégation départementale des Pyrénées-Atlantiques

**Arrêté portant modification de la composition
du conseil de surveillance du Centre Hospitalier
d'Oloron-Sainte-Marie (Pyrénées-Atlantiques)**

**Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine**

VU le Code de la santé publique, et notamment les articles L.6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4, R. 6143-12 et R. 6123-13,

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015, portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

VU le décret n°2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle Aquitaine ;

VU le décret du 7 octobre 2020 portant nomination de M. Benoît ELLEBOODE, en qualité de directeur général de l'ARS Nouvelle Aquitaine ;

VU l'arrêté du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine du 3 juin 2026 portant renouvellement de la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier d'Oloron-Sainte-Marie ;

VU l'arrêté du Préfet des Pyrénées-Atlantiques du 08 août 2024 donnant délégation de signature au directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine ;

VU la décision du 30 avril 2026 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine, portant délégation de signature à Monsieur le Directeur de la Délégation Départementale des Pyrénées-Atlantiques ;

VU la charte de gouvernance, en date du 4 avril 2024, relative à la présidence et vice-présidence de la commission médicale d'établissement du Centre Hospitalier d'Oloron-Sainte-Marie ;

VU les courriels en dates des 15 et 23 juin 2026 de Madame la Directrice du Centre Hospitalier d'Oloron-Sainte-Marie ;

CONSIDERANT la désignation de Mme. le docteur Françoise MOORE en qualité de présidente de la Commission Médicale d'Établissement ;

CONSIDERANT la désignation de M. le docteur Daniel RONCALEZ en qualité de représentant de la structure chargée de la réflexion d'éthique ;

Sur proposition du Directeur de la Délégation Départementale des Pyrénées-Atlantiques ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER – Le conseil de surveillance du Centre Hospitalier d'Oloron Sainte Marie est modifié comme suit :

I) Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales :

Mme Marie-Lyse BISTUE, Maire de la ville d'Oloron Sainte Marie ;

M. Marc OXIBAR, représentant de la communauté de communes du Haut-Béarn ;

M. Clément SERVAT, représentant le Président du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques ;

2° en qualité de représentants du personnel de l'établissement :

Mme Céline CAPBERN, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;

M. le Docteur Anthony BARREAU, représentant de la commission médicale d'établissement ;

Mme Angélique LEBRUN, représentante désignée par les organisations syndicales ;

3° en qualité de personnalités qualifiées :

M. le Docteur Jean-Claude LABADIE, personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine ;

Mme Marie-France GLISIA, représentante des usagers désignée par le Préfet des Pyrénées-Atlantiques ;

Représentant des usagers désigné par le Préfet des Pyrénées-Atlantiques : en attente de désignation ;

II) Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative

Mme. le Docteur Françoise MOORE, Vice-présidente du Directoire du Centre Hospitalier d'Oloron Sainte Marie ;

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine ou son représentant ;

Mme. la Directrice de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Pau ou son représentant ;

Représentant des familles des personnes accueillies dans l'unité de soins de longue durée : en attente de désignation ;

M. le docteur Daniel RONCALEZ, représentant la structure chargée de la réflexion d'éthique ;

M. Iñaki ECHANIZ, député de la 4^{ème} circonscription des Pyrénées-Atlantiques ;

Sénateur élu dans le département des Pyrénées-Atlantiques : en cours de désignation par la commission permanente chargée des affaires sociales du Sénat ;

ARTICLE 2 - La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à cinq ans à compter du 3 juin 2026 sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R. 6143-12 du code de la santé publique.

ARTICLE 3 – La présente décision est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau.

Tél standard : 09 69 37 00 33 – Courriel : ars-dd64-direction@ars.sante.fr
Pour tout courrier : 103 bis rue Belleville CS 91704 33063 Bordeaux Cedex
www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

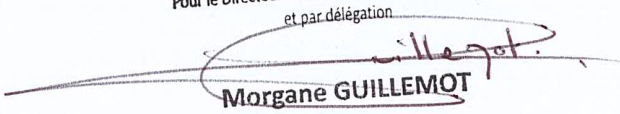
ARTICLE 4 – Le Directeur de la Délégation Départementale des Pyrénées-Atlantiques et la Directrice du Centre Hospitalier d'Oloron Sainte Marie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pau, le **24 JUIN 2026**

P/Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé Nouvelle Aquitaine
et par délégation
Le Directeur de la Délégation
Départementale des Pyrénées-Atlantiques

Alain GUINAMANT

Pour le Directeur de la Délégation départementale,
et par délégation


Morgane GUILLEMOT

ARS NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2026-06-02-00007

arrete CRSA CSOS 23 04 2026

**Arrêté du 2 juin 2026 relatif à la
composition de la Commission
Spécialisée pour l'Organisation des
Soins de la Conférence Régionale de
la Santé et de l'Autonomie Nouvelle-
Aquitaine**

Le directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine,

Vu le code de la santé publique, notamment l'article L1432-4 et D.1432-39 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles L.242-1 et suivants ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 portant adaptation des agences régionales de santé (ARS) et des unions régionales de professionnels de santé (URPS) à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, modifié par le décret n°2010-938 du 24 août 2010 et par le décret du 30 décembre 2015 ;

Vu le décret du 7 octobre 2020 publié au JORF n°0245 du 8 octobre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine – M. Benoît ELLEBOODE ;

Vu le décret n°2021-847 du 28 juin 2021 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu la décision portant délégation permanente de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine en date du 17 mars 2026, publiée au recueil des actes administratifs le 18 mars 2026 (n°R75-2026-03-17-00002) ;

Arrête

Article 1er : La composition de la commission spécialisée d'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Nouvelle-Aquitaine est fixée comme suit :

1° Collège des représentants des collectivités territoriales du ressort géographique de l'agence :

- **un conseiller régional :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Philippe NAUCHE	Julien BAZUS	Désignation en cours

- **un président de conseil départemental :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Anne-Florence BOURAT Vice-Présidente déléguée en charge de la santé (Vienne)	Jérôme NEVEUX Conseiller Départemental – Jaunay – Marigny	Valérie DAUGE Conseillère Départementale de Châtelleraut 2

- **un représentant des groupements de communes :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Désignation en cours	Henri ARBEILLE Conseiller communautaire CC Maremne Adour Côte Sud Landes (40)	Pierre LAFFITTE Vice-président CC Maremne Adour Côte Sud Landes (40)

- **un représentant des communes :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Patrick NIVET Conseiller municipal de Saint Christophe des Bardes 33	Désignation en cours	Désignation en cours

2° Collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux :

- **deux représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Dominique JAUBERT Ligue contre le cancer	Désignation en cours	Désignation en cours
Désignation en cours	Sandrine TEYSSEYRE BOSSU Rose Up	Désignation en cours

- **un représentant des associations de retraités et personnes âgées :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Eliane FORESTIER (24) CFDT Retraités	Manuel FERNANDEZ (24)	Catherine VACHEYROUX (24) CDCA de Dordogne

- **un représentant des associations des personnes handicapées :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Sursis à statuer	Sursis à statuer	Sursis à statuer

3° Collège des représentants des conseils territoriaux de santé mentionnés à l'article 1432-28 :

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Philippe ARRAGON-TUCOO Président CTS 64	Désignation en cours	

4° Collège des représentants des partenaires sociaux :

- **trois représentants des organisations syndicales de salariés :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Brigitte LAVIGNE Confédération française démocratique du travail	Robert TESSIER Confédération française démocratique du travail	Pricille KAMGANG Confédération française démocratique du travail
Christine CASSIAU Confédération générale du travail	Ludovic LAGARDE Confédération générale du travail	Maud VASQUEZ Confédération générale du travail
Désignation en cours Force ouvrière	David VASSEUR Force ouvrière	Christine CHAUVEAU Force ouvrière

- **un représentant des organisations syndicales d'employeurs :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Philippe FRANCY CPME Nouvelle-Aquitaine	Caroline FIEROBE CPME Nouvelle-Aquitaine	Sophie FARGUE CPME Nouvelle-Aquitaine

- **un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Jean-Luc DELABANT Union nationale des professions libérales	Dany GUERIN Union nationale des professions libérales	Jean-Marc DEMAY Union nationale des professions libérales

- **un représentant des organisations syndicales des exploitants agricoles :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
En cours de désignation	Christian DANIAU	En cours de désignation

5° Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale :

- **un représentant de la mutualité française :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Robert RAYNAUD	Françoise BEYSSEN	Robert GERMON

- **Le directeur d'organisme, représentant, au niveau régional, chaque régime d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie ou son représentant »**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Catherine PELLETIER Directrice CPAM Gironde	Marie-Claude CABANEL	Jeannette BOULLEMANT

6° Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé :

- **un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, de la prévention et de l'éducation pour la santé :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Pierre SAZERAT Président d'Addictions France en NA	Philippe CASTERA Vice-Président d'Association Addictions France	Bruno NADIN Secrétaire d'Associations Addictions France

- **un représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Pierre-Yves ROBERT Doyen de la Faculté de Médecine de Limoges	Julien GIRAUD ORS Nouvelle-Aquitaine	Désignation en cours

7° Collège des offreurs des services de santé :

- **cinq représentants des établissements publics de santé :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Dr Gaëlle RANCHOU, CH de Périgueux	Dr Franck LAVAL, CH de la Souterraine	Stéphan SOREDA PCME, CH de La Couronne
Dr Leila LAZARO, PCME et PCMG, CH Nouvelle Aquitaine	Dr. Nathalie SALOME, PCME, CH ESQUIROL de Limoges	Dr. Paul KIDYBINSKI PCME, CH de Mont de Marsan
Pr Pierre CORBI PCME, CHU de Poitiers	Pr. Nathalie SALLES, PCME, CHU de Bordeaux	Dr Frédéric PAIN PCME, CH Nord Deux Sèvres
Jean-François VINET CH Agen-Nérac	Pascale MOCAER DG du CHU de Limoges	Guillaume DESHORS DGA CHU de Poitiers
Christian SOUBIE CH de Libourne, Blaye et Ste Foy	Jérôme TRAPEAUX, CH de Saintes Saint Jean d'Angély	Julien ROSSIGNOL CH de Pau, Oloron et Mauléon

- **deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Bertrand MIGNOT, Directeur Territorial Aquitaine - Elsan	Domitille SOULET DE BRUGIERE, Directrice Régionale NA – Iniciéa	Désignation en cours
Olivier JOURDAIN PCME, Polyclinique Jean Villar 33	Max ROSSETTI Clinique Jean Lebon	Frédéric CORDET Clinique Tivoli Ducos

- **deux représentants des établissements privés de santé à but non lucratif :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Stéphane SIOUNATH FEHAP MSPB Bagatelle	Yann PILATRE Pavillon de la Mutualité	Christophe ROUANET FEHAP Centre Hospitalier du Pays d'Eygurande 19
Frédéric LOUIS FEHAP (PCME, centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle, Mélioris le grand feu, Niort 79)	Marc CLAVEL FEHAP Ets médecine SSR, Sainte Feyre 23	Mathilde BRAULT FEHAP Médecin DIM hôpital suburbain du Bouscat 33

- **un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Nathalie RENVERSADE Déléguée Régionale de la Fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile	Camille BONNEVAL Déléguée Régionale adjointe de la Fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile	Marie-France BARREAU Déléguée Régionale adjointe de la Fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile

- **un représentant des centres de santé, des maisons de santé :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Fabienne CHAUVIRE FNAMPoS	Pascal CHAUVET FNAMPoS	Valérie BERNARD FNAMPoS

- **un représentant des CPTS :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Thierry CHARPENTIER CPTS Pays Thouarsais (79)	Laetitia CARLIER CPTS 24	Désignation en cours

- **un représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Nicolas BRUGERE Médecin – ASSUM 33	Sylvie LAGRUE Association Urgente médecin 87	Marie-France TISSERAUD- TARTARIN APPS86

- **un médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Eric TENTILLIER Administrateur SUdf	Henri DELELIS-FANIEN Administrateur SUdf	Matthieu COUDREUSE Administrateur SUdf

- **un représentant des transporteurs sanitaires :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Christian MENZATO Association trajet solution santé	Philippe PALLAS	Désignation en cours

- **un représentant des Services Départementaux d'Incendie et de Secours :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Marc VERMEULEN Directeur départemental du SDIS 33	David FAVARD SDIS 16	Alain BOULOU SDIS 64

- **un représentant des organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Jean-Pierre TASU SNAMHP	Pierre LUREAU APH-CPH	Louise GOUYET APH-AH

- **quatre membres des unions régionales des professionnels de santé :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
François JAMBON URPS Médecins	Franck BERGE URPS Médecins	Nathalie DELPHIN URPS Chirurgiens-dentistes
Jean-Charles BOURRAS URPS Médecins	Didier SIMON URPS Médecins	Patrick LAMAT URPS Masseurs kinésithérapeutes
Pascale PERDON URPS Infirmiers libéraux NA	Henry-Pierre DOERMANN URPS Biologistes	Hélène VILLEMUR URPS Sages-Femmes
Caroline SACCHIERO-VICAIGNE URPS Masseurs- kinésithérapeutes	Marie-Hélène TESSIER URPS Pharmaciens	Véronique DUBERGE URPS Orthoptistes

- **un représentant de l'ordre des médecins :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Larvi OUALI 79	Constance MOLLAT 33	Laurent MAILLARD 47

- **un représentant des internes en médecine :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Désignation en cours	Audrey KERFRIDEN	Désignation en cours

- **un représentant du ministère de la défense :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Laurent VITIELLO	Frédéric COLLEU	

- un représentant des DAC :

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Violaine VEYRIRAS	Marion BRU	Anne-Marie BRIDANT

Article 2 : siègent également deux représentants issus de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux désignés lors de la première réunion de la commission :

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Jean-Luc DELABANT Union nationale des professions libérales	Dany GUERIN Union nationale des professions libérales	Jean-Marc DEMAY UNAPL Nouvelle-Aquitaine
Christophe BERTHELOT FEHAP (DG des PEP 64)	Laurent MATHIEU FEHAP (ADAPEI 79)	Patrick COLO FEHAP

Article 3 : Le remplacement des membres de la conférence s'effectue pour le mandat restant à courir, d'une durée de cinq ans à compter de l'arrêté initial du 1^{er} octobre 2021.

Article 4 : Participent, avec voix consultative, aux travaux de la conférence régionale de santé et de l'autonomie et au sein de ses différentes formations :

- le préfet de région ;
- le président du conseil économique, social et environnemental régional ;
- les chefs de services de l'Etat en région ;
- le directeur général de l'agence régionale de santé ;
- un membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général dans la région Nouvelle-Aquitaine ;
- un administrateur d'un organisme local d'assurance maladie relevant de la mutualité sociale agricole.

Article 5 : Est élu président de la commission spécialisée d'organisation des soins : Olivier JOURDAIN

Article 6 : Est élu vice-président de la commission spécialisée d'organisation des soins : Jean-François VINET

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux personnes concernées ou de sa publication au recueil des actes administratifs pour les tiers. Cette juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 8 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 2 juin 2026

Pour le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine, par délégation,
La Directrice générale Adjointe,



Cécile TAGLIANA

PREFECTURE DE LA GIRONDE

R75-2026-06-24-00001

Arrêté désignant M. Jean-Marie GIRIER, Préfet des Pyrénées-Atlantiques, pour assurer la suppléance de Mme Sophie BROCAS Préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest le 24-06-26, 17h-20h15



**PRÉFÈTE
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
SUD-OUEST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet du préfet délégué pour la
défense et la sécurité**

ARRETE DU 24 JUI 2026

Désignant M. Jean-Marie GIRIER, Préfet des Pyrénées-Atlantiques, pour assurer la suppléance de Mme Sophie BROCAS, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, le 24 juin 2026.

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-OUEST
PRÉFÈTE DE LA GIRONDE**

Vu le code de la défense, et notamment les articles R.1211-4 et R.1311-3 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, et notamment les articles R.122-4 et R. 122-36 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 22 avril 2026 portant nomination de Mme Sophie BROCAS, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde ;

Vu le décret du 6 novembre 2024 portant nomination de M. Jean-Marie GIRIER, préfet des Pyrénées-Atlantiques ;

Vu le décret du 8 avril 2026 portant nomination de M. Marc ZARROUATI, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

Considérant l'absence simultanée de la préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde, et du préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Sud-Ouest ;

Sur proposition de Monsieur le préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Sud-Ouest,

ARRETE

Article 1^{er} : M. Jean-Marie GIRIER, préfet des Pyrénées-Atlantiques, est chargé de la suppléance de Mme Sophie BROCAS, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde, en ce qui concerne la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, le mercredi 24 juin de 17H00 à 20H15.

Article 2 : Monsieur le préfet des Pyrénées-Atlantiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le **24 JUI 2026**

La préfète,

Sophie BROCAS